

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 222

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

À l'alinéa 105, après le mot :

« engager »

insérer les mots :

« l'élaboration d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.